

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 22 du mois Thermidor.

Ere vulgaire.

Samedi 9 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n<sup>o</sup>. 1390. Le prix de la souscription est de 22 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup>. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*De Philadelphie, le 8 juin.*

DANS l'une des dernières séances du congrès, M. Giles fit une motion tendante à autoriser le président à déduire des trois millions de florins empruntés en Hollande, la plus forte somme que le besoin de l'état permettoit, pour payer une partie de ce qui est dû à la France; & ce, nonobstant toute destination ultérieure.

Plusieurs membres prirent la parole à ce sujet. M. Hillouse dit qu'avant de payer cette somme, il falloit en défalquer les indemnités dues aux capitaines américains pour la détention faite de leurs vaisseaux dans les ports de France; qu'au reste le terme de ce paiement n'étoit pas encore écoulé, que s'il l'étoit, il seroit le premier à opiner pour qu'il fût acquitté sans délai, quand même les français au lieu de retenir ces vaisseaux dans leurs ports, les eussent tous brûlés; sauf toutes fois, à avoir recours aux voies ordinaires.

M. Nicolas se déclara en faveur de la motion. Comme américain, il étoit convaincu que la cause de l'Amérique est inséparablement liée à celle de la France, à laquelle les Etats-Unis ont des obligations dont la mémoire ne doit jamais s'effacer de leur esprit. La république française est dans la même situation où nous étions nous-mêmes lorsqu'elle vint si généreusement à notre secours. L'humanité, l'honneur, la reconnaissance & la justice exigent que nous fassions en faveur de cette nation tout ce qui est en notre pouvoir.

M. Fitzsimons. Les marchands américains se sont adressés à M. Fauchet, pour en obtenir l'indemnité qu'ils réclamoient. Il leur a répondu qu'il n'étoit pas en son pouvoir de la donner; mais qu'il alloit écrire pour instruire le gouvernement de leurs réclamations. Ils consentent d'attendre la réponse qui sera faite au ministre.

M. Amès. Les trois millions de florins ont été empruntés en Hollande, pour mettre notre pays en état de défense; il y auroit de notre part plus que de l'imprudence d'appliquer cet argent à aucun autre usage. La cause de la France ne dépend pas d'un million de piâtres plus ou moins. Elle est

bien plus en état de nous donner cette somme, que nous ne le sommes de lui en faire l'avance.

M. Gillow. Je suis de l'avis de M. Fitzsimons, si les négocians américains se contentent d'attendre de France une réponse à leurs réclamations, je ne vois pas pourquoi d'autres voudroient prendre plus à cœur leurs intérêts qu'eux-mêmes. La France nous a prêté son argent dans le tems de notre plus grande détresse; elle en a besoin aujourd'hui pour sa propre défense, c'est pour nous obliger qu'elle a prorogé le terme d'abord stipulé pour le remboursement de cette somme; & si elle se trouve aujourd'hui dans la nécessité de demander l'anticipation de ce nouveau terme, il n'y auroit de notre part ni honneur, ni générosité de la refuser.

M. Wadsworth. On a beaucoup parlé de la reconnaissance que nous devons à la France. Nous n'avons été que trop reconnoissans à son égard, en souffrant, sans nous plaindre, qu'elle pillât nos vaisseaux; qu'en Europe elle se fût emparée de propriétés américaines jusqu'à la concurrence de plus d'un million de piâtres, & de plus de quatre millions dans les Indes-Occidentales. Qui croira que sur la partie de ces marchandises américaines qu'on a prétendu vouloir payer, les propriétaires n'ont pas retiré 25 pour cent de la valeur primitive de leurs marchandises depuis le tems que le ministre de France auprès des Etats-Unis a fait la demande de ce remboursement; il est arrivé dans son pays certains évènements qui rendent très-peu pressant le besoin qu'on y avoit alors d'argent. La plus grande partie du numéraire de l'Amérique est actuellement aux ordres de M. Fauchet. C'est donc à tort qu'il prétexteroit la nécessité pour réclamer le million de piâtres dont il s'agit. S'il faut en croire la renommée, la république française elle-même a dans ses coffres plus de numéraire métallique que tous les rois de l'Europe ensemble. Je pense bien que cette assertion est très-exagérée; mais retranchez-en la moitié, il restera toujours vrai que la France est extrêmement riche; on ne sauroit attribuer aucun de ses malheurs au défaut d'argent.

M. Bourric. L'objet pour lequel on a demandé cette somme, étoit pour transporter en France les émigrés de Saint-Domingue; or, ces émigrés sont partis depuis long-tems. La discussion actuelle devoit donc être superflue.

La motion mise aux voix dans le comité, y a passé à la pluralité; elle a également passé dans la chambre, & un comité a été institué pour dresser le bill. En conséquence, il a été présenté un bill portant anticipation de paiement de la somme due à la France.

(Extrait des papiers américains).

### POLOGNE.

De Varsovie, le 6 juillet.

Kocziński, loin d'être intimidé par l'appareil formidable de forces que les trois cours alliés déploient contre notre liberté, agit pendant que ces cours combinent leur tyrannie & leurs plans d'esclavage: il s'est fait jour à travers les armées prussiennes & russes qui voulaient lui disputer le passage de la Vistule, & l'empêcher de mettre cette capitale sous la protection de son armée républicaine. Ce succès a doublé dans tous les cœurs l'amour de la liberté; & les paysans secondent parfaitement le courage de nos citoyens & de nos défenseurs: ils cachent les vivres qui sont à leur disposition pour en priver les Prussiens, & pendant la nuit ils les apportent dans le camp des défenseurs de notre liberté.

Depuis que les Autrichiens sont entrés sur notre territoire, les Polonois ont arrêté une quantité considérable de bateaux chargés de provisions & de munitions pour les armées coalisées du Rhin & des Pays-Bas. Ces approvisionnements servent à nos armées & manquent d'autant à celles de nos ennemis qui combattent avec tant de désavantage contre la république française; de sorte que le premier effet de notre révolution est favorable à la grande cause de la liberté européenne.

Il paroît qu'on doit attribuer la prompte reddition de Cracovie à la trahison du commandant Wienawski, qui, sous divers prétextes, n'a pas voulu recevoir les troupes destinées à tenir la garnison de cette place. Cette trahison a rendu le gouvernement plus attentif sur tous les mouvemens des malveillans, & les traitres peuvent s'attendre à une mort prompte & certaine.

S'il faut en croire des bruits assez accrédités, Catherine ne destine pas moins de 80 mille hommes de troupes à subjuguier notre république, & le général Romanzow en a le commandement général. Le roi de Prusse conduit 60 mille hommes, & la cour de Vienne en fournira quinze à vingt mille. Mais ces apprêts seront infructueux, s'ils ne sont secondés par la trahison. La saison d'ailleurs va devenir l'alliée de notre liberté; les pluies ont déjà dégradé les routes, & ces armées sont retardées encore par le défaut de subsistances qu'elles éprouvent dès qu'elles se trouvent sur les frontières de la république.

### FRANCE.

De Paris, le 22 thermidor.

Depuis long-tems le général Ferrand, qui commandoit à Valenciennes lors de la prise de cette ville, étoit en état d'arrestation: un arrêté du comité de salut public vient de lui rendre sa liberté. Les ex-ministres Parré, Desfontaines & Desforgues ont aussi obtenu leur liberté.

Le silence observé sur les événemens des Antilles depuis que la tyrannie de Robespierre avoit incarcéré la liberté de la presse, avoit merveilleusement servi les intentions des

malveillans. Il leur étoit libre de calomnier les commissaires civils envoyés à Saint-Domingue, & d'exagérer à leur gré les prétendus avantages de nos ennemis. Ces commissaires, que le despotisme & la malveillance poursuivoient jusques dans les feuilles américaines, foudroyées par Pitt, ont obéi promptement à l'ordre qui les appelloit en France, & arrivés à Paris, ils ont paru l'un & l'autre à la tribune des Jacobins; là, ils ont rendu un compte exact de leurs opérations. Ce compte est d'un intérêt si grand, que nous croyons devoir le donner à nos lecteurs, d'autant plus qu'il rectifie des idées fausses sur la situation de nos colonies.

Santhonax commence par déclarer que Poyvet & lui ont été indignement calomniés en France, & que les auteurs de toutes ces calomnies atroces sont deux prétendus commissaires d'une assemblée coloniale qui n'existe plus. Nous vous jurons dit-il, que nous avons été en Amérique les martyrs des principes que vous professez; & pour vous prouver que nous avons le cœur pur & la conscience sans reproches, nous nous contenterons de vous citer notre soumission prompte & entière au décret d'accusation lancé contre nous.

Santhonax entre ensuite dans plusieurs détails sur la situation actuelle des colonies. Il en résulte que nos Isles du Vent ont été livrées à l'Anglois & à l'Espagnol par l'infâme trahison, mais que déjà la Guadeloupe est recouvrée. Les François, au nombre de 1800 hommes, possèdent encore la moitié de Saint-Domingue; l'autre moitié est occupée par les royalistes, les fédéralistes, les Anglois & les Espagnols. La partie du sud est intacte. Les prises des Anglois dans le nord se réduisent à une ville. Dans la partie de l'ouest, ils se sont emparés du ci-devant Port-au-Prince, actuellement Port-Républicain. Ils y ont volé aux François 45 bâtimens de subsistances coloniales. Cette place a paru être défendue, & cependant elle ne l'a été que très-faiblement, & ensuite elle a été livrée. Le Cap tient toujours, & tout annonce que cette ville importante ne cessera jamais d'être une possession française.

Santhonax assure qu'une des principales causes de tous les malheurs qui ont affligé la colonie, est une proclamation générale Angloise, dans laquelle il affirmoit aux patriotes, que les deux commissaires civils étoient proscrits en France, qu'ils alloient tomber sous le glaive de la vengeance nationale. Les deux commissaires ont été forcés de s'échapper pour mettre en sûreté; & dès ce moment les commandans de diverses places ont cessé de se montrer républicains: mais depuis, le génie de la liberté & de l'égalité a repris le dessus.

Il y avoit dans ce pays une petite Vendée, composée de nègres révoltés par les royalistes; qui espéroient ramener l'esclavage en France, en se livrant à toutes sortes d'horreurs dans les colonies: les commissaires civils, avant leur destination, publièrent une proclamation dans laquelle ils dévoient la vérité aux personnes trompées & égérées: cette proclamation porta un coup très-sensible à la puissance des royalistes; & la plupart de ceux qu'ils avoient abusés, abandonnèrent leur coupable parti dès qu'ils eurent reconnu leur acte perfidie. Les contre-révolutionnaires avoient fait croire aux nègres révoltés, que Capet en mourant avoit fait un testament, dans lequel il leur assuroit la liberté, s'ils pouvoient parvenir à faire monter son fils sur le trône.

Après quelques autres détails, l'orateur entre dans des observations sur le caractère des nègres, si injustement méprisés par les planteurs; il avance que ces noirs sont si braves si dévoués à la cause sacrée de la liberté pour laquelle ils combattent, qu'ils ont préféré manger l'herbe des champs à la honte d'obéir aux vis Espagnols. Ces malheureux acquis, depuis qu'ils ne sont plus le jouet de ses caprices de leurs maîtres, un degré d'énergie qui les rend redoutables

aux ennemis de la liberté. Cinque jour ils se forment dans l'art des guerriers, & ils ne tarderont pas à rendre Saint-Domingue la plus puissante & la plus florissante de nos colonies.

Polverel parle après Santhonax ; il déclare qu'il n'ajoutera rien à son récit, vu que les événemens seront tous connus dès que les comités de la convention auront fait l'examen des pièces qui concernent les colonies. Après avoir assuré que la liberté avoit conservé aux François la grande moitié de Saint-Domingue, & qu'elle leur rendroit avant peu les îles du Vent livrées par des traités, Polverel parle comme son collègue en faveur des noirs ; en vain leurs ennemis ont prétendu qu'ils ne travailleroient plus dès qu'ils seroient libres ; rien de plus faux : il fait part à ce sujet de l'anecdote suivante : Les propriétaires planteurs viennent solliciter des commissaires civils un ordre portant que les nègres seroient obligés de travailler jour & nuit à la préparation des cannes de sucre ; les commissaires trouvent cette demande détestable : ils pensent qu'il seroit cruel de forcer des hommes à s'occuper nuit & jour d'un travail qui dure ordinairement trois mois ; ils se déterminent à employer la seule voie de persuasion vis-à-vis des nègres : les commandans sont assemblés ; on leur représente que la France a le plus grand besoin du produit des cannes à sucre, pour soutenir la guerre & défendre la liberté des hommes de couleur. Cette simple représentation leur suffit ; les nègres arrêtent sur l'heure qu'ils travailleront jour & nuit à la préparation des cannes.

Polverel termine en déclarant que son collègue & lui sont partis républicains pour les colonies, qu'ils s'y sont conduits en républicains, & que les principes qui les ont dirigés jusqu'alors, ne cesseront jamais de les animer.

*Proclamation du comité de salut public, du 14 thermidor.*

Le comité de salut public instruit que tous les moyens dont il s'est servi jusqu'à présent pour engager les cultivateurs à approvisionner les magasins de la république, de l'avoine nécessaire pour la nourriture des chevaux des armées sont insuffisans, croit, dans un moment où la victoire va assurer bientôt nos approvisionnemens aux dépens de nos ennemis, qu'il suffit de faire connoître aux bons citoyens les besoins actuels.

Il est persuadé que les habitans de Paris, qui se sont toujours montrés les plus ardents amis de la révolution & n'ont cessé de faire les plus grands sacrifices, seront les premiers à donner l'exemple de quelques privations momentanées, pour ne pas contribuer à dégarnir les magasins, & restreindront leurs demandes.

Tous les cultivateurs, prévenus des besoins urgens d'avoine pour la nourriture de la cavalerie, doivent s'empressez de contribuer sur-le-champ à son approvisionnement en diminuant la consommation journalière de leurs chevaux, à laquelle d'ailleurs ils peuvent suppléer dans ce moment, en se servant d'avoine nouvelle mêlée avec de la vieille, & des menus grains qu'ils ont récoltés. Cette mesure est confiée à la surveillance de tous les bons citoyens, pour exciter & même dénoncer ceux qui s'y refuseroient,

Toute l'avoine fournie sera payée sur-le-champ par le receveur du district, sur le reçu de l'agent national de chaque commune, au prix du *maximum*.

Les officiers municipaux emploieront aussi tous les moyens qu'ils croiront les plus convenables pour éclairer les habitans de leur commune & assurer le succès de cette mesure : & pour pouvoir connoître les bons citoyens, ils inscriront sur un registre les noms de ceux qui ont fourni la plus grande quantité d'avoine ; en enverront la liste à l'agent national du

district, qui sera tenu de la faire parvenir au comité. Ils prendront également les noms de ceux qui, sourds à la voix de la patrie, n'auront pas contribué aux approvisionnemens demandés, & les adresseront au comité qui se fera rendre compte de leur conduite.

La présente proclamation sera insérée au bulletin.

*Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale, du 14 thermidor, l'an 2<sup>e</sup>. de la république française, une & indivisible.*

Art. I<sup>er</sup>. A compter du premier fructidor prochain, tous les commissaires qu'il a envoyés pour faire exécuter dans les départemens le décret sur la descente des cloches, & dont les pouvoirs ne sont pas renouvelés, cesseront leurs fonctions.

II. Les commissaires correspondront dès ce moment, pour l'objet de leur mission, avec la commission des armes & poudres établie à Paris, quai Malaquais.

III. Un mois après la cessation de leurs fonctions, ces commissaires présenteront à cette commission le compte général de leur mission.

IV. L'insertion du présent arrêté au bulletin de la convention nationale servira de notification à tous les commissaires.

V. La commission des armes & poudres rendra compte au comité de salut public de l'exécution du présent arrêté.

*Autre arrêté du 16 thermidor.*

Le comité de salut public considérant que la farine de seigle, dont il n'a été extrait que 15 livres de son, donne une nourriture moins substantielle & moins économique que la farine plus dégagée de son ; que l'abondance de la récolte permet de pourvoir à tous les besoins ; que le service du pain étant assuré, il est nécessaire de se procurer le son qui manque depuis quelque tems & qui doit suppléer en partie à la disette d'avoine, arrête :

Que les corps administratifs, les municipalités & les citoyens qui feront convertir du seigle en farine, pourront en faire extraire 25 livres de son par quintal.

Charge les corps administratifs & les municipalités de surveiller la conduite des boulangers & des meuniers.

Signé au registre, R. Lindet, Carnot, B. Barrère, Billaud-Varenne, C. A. Prieur, Collot-d'Herbois, Echauffier, Thuriot, Treillard, Bréard, Tallien, Lalo.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

( Présidence du citoyen Merlin, de Douai.)

Séance du 21 thermidor.

La section de l'arsenal, les autorités constituées de Toulouse, le département du Morbihan, des communes, administrations & sociétés populaires, félicitent la convention sur l'énergie qu'elle a déployée contre les usurpateurs de la souveraineté nationale.

Lakanal, qui vient de parcourir plusieurs départemens, annonce que par-tout la convention est un objet d'admiration & d'amour, & que le mépris pour les conjurés est tel qu'on oublie jusqu'à leurs noms infâmes.

Fouquier-Tinville, ci-devant accusateur public pres le tribunal révolutionnaire, écrit qu'il a des faits importants à communiquer à la convention ; il demande à être traîné à la barre. — Lecointre, de Versailles, dit que l'on apprendra peut-être quelques vérités de la bouche de ce grand con-

pable; il convertit la pétition en motion. — Deux membres combattent cette motion. — La convention décrète que Fouquier-Tinville sera traduit sur-le-champ à la barre.

Merlin, de Douai, foumet à la discussion le projet des comités de législation, de sûreté générale & de salut public, sur l'organisation du tribunal révolutionnaire. La convention décrète cinq titres de ce projet. Dans la discussion du premier article, concernant la compétence, le rapporteur cite un fait curieux. Vingt cultivateurs avoient fait des fournitures de foin pour la république; au milieu de quelques bottes se trouva du foin gâté: fournisseurs infidèles: traduction au tribunal révolutionnaire. Le foin avarié pouvoit causer à peu-près 12 francs de perte; les malheureux cultivateurs furent acquittés; mais il en coûta à la république 50 mille livres pour frais de translation & de procédure.

L'article 26 portoit que les généraux en chef & les généraux de division pourroient être traduits au tribunal révolutionnaire par décret de la convention, ou par arrêté des comités de salut public & de sûreté générale réunis. — Tisonnier & un autre membre combattent cet article; ils distinguent l'arrestation & la traduction au tribunal: un général suspect est arrêté, la république ne court plus de dangers par son fait: s'il faut le traduire au tribunal, la convention peut prononcer sans que l'intérêt public soit compromis; elle doit donc se réserver le droit de prononcer. — Plusieurs membres observent qu'une discussion dans la convention sur la conduite d'un général, rendroit publics des systèmes, des plans militaires dont la connoissance pourroit être profitable à nos ennemis: l'instruction devant le tribunal ne donne pas cet inconvénient, en ce que les comités peuvent la différer jusqu'au moment où la publicité ne présente plus de danger.

« Il faut bien se garder, dit Bourdon de l'Oise, de créer une autorité militaire, de donner aux généraux de l'audace pour conspirer, d'en faire des mutins, des conspirateurs: c'est-là que vous auriez des dictateurs à craindre. Robespierre étoit un ridicule dictateur, un avocat dictateur; au lieu qu'un général ambitieux, peut devenir véritablement l'usurpateur de la souveraineté du peuple. Traitez donc les généraux comme les autres citoyens ».

L'article 26 est adopté; &, sur l'amendement de Merlin, de Thionville, l'on y comprend les généraux de brigade.

Un officier, chargé de drapeaux ennemis, paroît à la barre. On applaudit vivement. — Barrere monte à la tribune; il annonce 17 prises nouvelles sur les Anglois, Hollandois & Espagnols, & 4 autres entrées à Brest; l'une des cargaisons de ces dernières prises est évaluée à 5 millions.

« L'armée de l'Occident, ajoute Barrere, fait trembler le tyran de Madrid; elle a vaincu les hordes espagnoles; elle a fait capituler une garnison trois fois plus considérable que les assaillans, & retranchée dans des fortifications fameuses; elle a exécuté une des entreprises les plus hardies de la guerre. Une partie des Espagnols est restée sur le champ de bataille, une autre est en fuite, & l'autre a capitulé, elle est prisonnière. Nos troupes sont réduites à chercher inutilement l'armée castillane, qui paroît s'être vouée à Saint-Sébastien, où les Français la poursuivent.

« Nous étions maîtres de la vallée de Bastan, du fort de Mava & du camp de Beyra: un plan d'attaque décisif fut arrêté. Il s'agissoit d'attaquer une montagne chargée de canons & de troupes, défendue par 30 redoutes & par la Bidassoa. Les Espagnols étoient 15 mille. Les Français, au nombre de six mille seulement, avoient d'abord une rivière profonde à passer, & à braver une grêle de balles, d'obus & de boulets. Ce mouvement est exécuté: l'on arrive derrière la montagne des Quatre-Communes. Le général Prégaville fait battre le pas de charge, & en moins de deux

heures l'arme inventée à Bayonne se rend maîtresse des redoutes. Des magasins immenses, 12 mille fusils, des tentes pour 25 mille hommes, du fer, des boulets & des cartouches, les nombreux drapeaux que vous voyez à la barre, 200 canons & obusiers, 2 mille prisonniers dont deux régimens entiers qui ont mis bas les armes, tels sont les trophées de cette victoire. Tyrans couronnés de l'Europe, voilà donc vos efforts pour dompter le peuple Français!... Quand les peuples sortiront-ils de leur sommeil, & refuseront-ils de prodiguer leur sang pour cinq à six familles dévorantes, qui savent à peine le gouverner elles-mêmes! L'Espagne fait à présent ce qu'il en coûte pour attaquer la république française & pour s'allier à l'Angleterre.

Les deux républicains, porteurs de la sommation, furent conduits, les yeux bandés, au conseil de guerre. Deux capucins, un curé, le commandant de la place, le major, le chef d'artillerie & quelques officiers composent ce conseil. Les capucins insistent pour la défense: comment, sans combattre, abandonner à des hérétiques tant de biens de l'église! Ils demandent 24 heures pour faire des réflexions. Nos parlementaires observent que si la ville ne se rend pas, la loi de la guerre obligera les Français de passer les capucins au fil de l'épée. Les révérends pères ne veulent pas essayer de la loi de la guerre.

Pontarabie s'est rendu à 6 heures & demie du soir, trois heures après la sommation. La garnison aura les honneurs de la guerre; elle déposera ensuite ses armes & sera prisonnière; les magasins, canons, armes & munitions seront livrés;

« Le soir de ce jour mémorable, les troupes ont reçu la nouvelle de la bataille politique que vous avez gagnée le 10 sur les triumvirs; elles ont juré de nouveau un attachement inviolable à la république; & bien loin de se soumettre aux ordres d'un dictateur, chaque soldat, magistrat-né de la patrie, voudroit peigner un tyran ». (Le rapporteur donne lecture de l'adresse de l'armée).

« Une ville fameuse par son siège sous le quatrième Capet, & qui coûta dix mille hommes à Berwick, qui faillit y perdre sa gloire, Pontarabie est au pouvoir de la république. Trois cents hommes commandés par le représentant du peuple Garrau, & par l'officier qui est à la barre, le citoyen Lamarque, s'avancèrent sur la place, dont la garnison de huit cents hommes fut sommée, le 14 de ce mois, dans six minutes, sous peine d'être passée au fil de l'épée. Il ne sera accordé aucun chariot couvert: telle est la capitulation qui a été exécutée.

« Des approvisionnemens immenses, 50 canons de bronze, 35 chaloupes, un petit navire à deux mâts & une chaloupe canonnière ont été trouvés à Pontarabie.

« Pour cette fois, on parlera de nous à la convention nationale, disoient les braves républicains de l'armée des Pyrénées-Occidentales. C'est à cette armée qu'il appartient de décoaliser l'Espagne, de faire trembler les inquisiteurs de Madrid. Les esclaves se sont retirés sur Saint-Sébastien. Nous n'avons eu que 80 morts, & qu'on n'en soit pas étourdi; l'audace abrège les dangers; dans les révolutions, comme dans les batailles, la mort est le plus souvent pour les lâches ».

Barrere lit ensuite trois dépêches contenant les détails intéressans de ces victoires; elles sont toutes datées du 15; les deux premières, de Pontarabie, sont des représentans du peuple; l'autre, du quartier-général d'Yruan, est du général en chef Muller.

La convention décrète, au milieu des plus vives acclamations, que l'armée des Pyrénées-Orientales a bien mérité de la patrie.

Fouquier-Tinville est traduit à la barre; il fait des déclarations que nous rapporterons dans le prochain numéro.

N  
Le Bureau  
Comités de  
mois, & d  
garent, &  
le premier  
trimestre,  
du mois s  
Les Souv  
ne ve  
Extrait  
La cond  
canton, l  
premier ac  
faisoient r  
que les o  
préjudice;  
Croirez  
se trouver  
légèreté,  
Aujourd'h  
velles sur  
tr'eux son  
des triom  
A Fribou  
tallité, en  
avoient re  
un citoyen  
écrivait à  
portance;  
ou son av  
plus loin.  
On écri  
venant d  
Notre esc  
après de  
10 mille